

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27**

N° ordre : DE-26-33

N° ordre dans la séance :
DE-20260519-06

Date de la convocation :
12/05/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Frédéric DI PAOLO, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN), Marc MEO (procuration à Isabelle MORLOTTI), Christelle MARCHAND (procuration à Sylviane GUILLERMET)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

David TREBOZ, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, par délibération n°DE-03032026-04 du 3 mars 2026, dans l'attente de l'approbation du compte financier unique 2025, le Conseil municipal avait procédé à l'affectation anticipée du résultat 2025 du budget annexe Photovoltaïque.

Le compte financier unique 2025 étant maintenant approuvé, il est possible de procéder à l'affectation définitive du résultat 2025.

Le résultat 2025 constaté au compte financier unique 2025 étant conforme au résultat provisoire ayant fait l'objet d'une affectation anticipée, il est possible de procéder à l'affectation définitive du résultat 2025.

Le résultat à affecter de manière anticipée s'établit comme suit :

A. Résultat de la section de fonctionnement 2025 :	2 605,69 €
B. Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif) :	10 410,12 €
C. = A. + B. Résultat de la section de fonctionnement à affecter :	13 015,81 €

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 2025 est le suivant :

D. Résultat de la section d'investissement 2025 :	5 000,00 €
E. Solde d'exécution positif reporté de N-1 :	0,00 €
F. = D. + E. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement :	5 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve de manière définitive la reprise du résultat 2025 comme suit :

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement (C.) :**
 - o **En recettes de fonctionnement – R002 : 13 015,81 €**
- **Affectation du résultat de la section d'investissement (F.) :**
 - o **En recettes d'investissement – R001 : 5 000,00 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
K. CHAPMAN



Le Maire
Jean-Marc DUPONT

